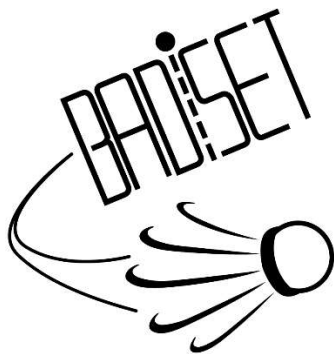




Règlement particulier du « Tournoi 36 ans Badiset » des 11 et 12 Octobre 2025

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2500913** et sous le nom « **Tournoi 36 ans Badiset** ». Il se déroule les **11 et 12 Octobre 2025** au **GYMNASE ALEXANDRE LIPPMANN** (36 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris) sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence à la date du tirage au sort.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Matthieu Riollier**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le Géo de la compétition est **Chad Abdillah**.
- 1.6 Le tournoi est organisé par **Badiset**.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le **Tournoi 36 ans Badiset** est un tournoi national ouvert à tous les joueurs de catégories minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans dont le classement à date de clôture des inscriptions est compris entre NC et R6 inclus, avec une participation à 2 tableaux maximum. **La combinaison Simple et Mixte est interdite. Un troisième tableau peut être autorisé pour le bon déroulement du tournoi.**
- 2.2 Les séries proposées sont les suivantes dans les tableaux de Simple Dame, Simple Homme, Double Dame, Double Homme et Double Mixte :
 - R6/D7
 - D8/D9
 - P10 à NC
- 2.3 Aucun surclassement ne sera autorisé en simple. Les joueurs devront jouer dans la série correspondant à leur classement.
- 2.4 En double, la paire joue obligatoirement dans la série correspondant au classement du joueur le mieux classé de la paire à la **date limite d'inscription**. Afin de pouvoir respecter l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC) : dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000).
- 2.5 Les Simples Hommes, Simples Dames, et Doubles Mixtes se joueront intégralement le **samedi**. Les Doubles Hommes et Doubles Dames se joueront le **dimanche**.
- 2.6 Tous les tableaux constitués d'un minimum de 6 joueurs/paires se joueront en poule pour la première phase, puis en élimination directe pour la seconde. Les tableaux constitués de 4 ou 5 joueurs/paires se joueront en poule unique. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).

- 2.7 Le nombre minimum de joueurs ou paires attendus pour ouvrir un tableau est fixé à 4. Dans certains cas et afin d'éviter l'annulation de l'inscription de certains joueurs pour cause d'inscriptions insuffisantes, le Comité d'Organisation en concertation avec le J.A., se réserve le droit de supprimer ou regrouper des séries, ou certaines séries pourront être joués en poule unique.
- 2.8 Dans le cas où le remplissage général tout confondu des tableaux et séries du tournoi serait inférieur à 150 joueurs, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler le tournoi (indépendamment du nombre d'inscrits, le remplissage général du tournoi peut également être affecté dans le cas d'un durcissement des contraintes sanitaires, réduisant ainsi la capacité d'accueil ou les conditions de jeu).
- 2.9 Le nombre maximum de joueurs est fixé à 400.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 Les inscriptions ouvriront le **9 août 2025 à 10h** sous réserve que toutes les autorisations aient été obtenues d'ici là.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au **11 Septembre 2025 à minuit**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des tableaux.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **27 septembre 2025**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points. Exceptionnellement une modification de série pourra intervenir en accord avec le Juge-Arbitre en cas de conflit avec la règle 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC).
- 3.4 Les inscriptions se feront exclusivement sur les logiciels Badnet et eBad. Les inscriptions non accompagnées du règlement en ligne ne seront pas prises en compte. Cela dit, en cas de difficultés lors de la phase d'inscription et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse du tournoi **tournoi@badiset.org**
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, dans l'ordre d'enregistrement des inscriptions (date de paiement). En Double, l'inscription d'une paire ne sera prise en compte que lorsque le comité d'organisation aura reçu l'inscription de chacun des deux membres de la paire : la date retenue sera en effet celle de paiement du second membre.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **17€** pour **1 tableau**, **23€** pour **2 tableaux**. Ces frais incluent la participation fédérale de 2 € due pour chaque inscrit.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h30 et/ou le dimanche de 08h00 à 18h00.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Tournoi 36 ans Badiset** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à **forfait@lifb.org** accompagné du formulaire fédéral rempli.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.4 Un joueur se présentant à son horaire de convocation mais ne satisfaisant pas aux formalités sanitaires en vigueur afférentes à la pratique du sport en intérieur, pourrait se voir refuser l'accès à l'enceinte du gymnase. Par conséquent, ce joueur serait déclaré « forfait volontaire ».

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront diffusées via Badnet et eBad. En cas d'envois successifs, il faudra tenir compte de la dernière convocation diffusée.

- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est **CBX purple**. Les volants seront fournis pour les finales.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 21 points conformément au chapitre 7 des règles du badminton.
- 5.8 La majorité des matchs se joueront en auto-arbitrage ; certains matchs seront arbitrés. Un joueur ou une paire peut, en cas de litiges, faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel au micro et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncées par le juge-arbitre au cours de la compétition (au début de chaque journée) et affichées dans le gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.13 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi ou la promotion du club de Badiset.
- 5.14 La cérémonie protocolaire de remise des récompenses se déroulera au fur et à mesure ou à la fin de chaque journée.
- 5.15 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.16 La participation au **Tournoi 36 ans Badiset** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.17 Le protocole sanitaire utilisé sera celui en vigueur au moment de la compétition.

L'organisation du tournoi se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales qui seront en vigueur aux dates du tournoi. Ces directives ou ces instructions spéciales peuvent concerner : les conditions d'accès au gymnase, le nombre de personnes présentes dans l'enceinte du gymnase, la présence d'accompagnateurs ou de public, l'application de règles sanitaires particulières ou de conditions de jeu spécifiques... (liste non exhaustive)

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous